

RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2023 015-211501549-20231121-2023_043-DE

1^{ère} République française
Département du Cantal
COMMUNE DE POLMINHAC

Séance du mardi 21 novembre 2023

Date de la convocation: 13/11/2023

Membres en exercice :
15

Présents : 11

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention: 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Michel AMOUROUX, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Alain FALIERES, Claudine LADOUX, Didier TOMA

Représentés : Guillaume PRAT par Evelyne DELANOUE

Excusés : Martine BERGAUD, Adeline GUYON

Absents : Patricia GUERARD

Secrétaire de séance : Evelyne DELANOUE

2023_043 - Objet : LOYER DU CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire explique que les travaux du cabinet médical sont bientôt terminés. Le médecin prendra possession de son cabinet au 1er janvier 2025.

En attendant Madame GINESY-PASQUIER Loïcka, orthophoniste a sollicité la mairie pour occuper une partie du cabinet médical pendant un an pour exercer son activité.

Il convient donc de fixer le montant du loyer :

La totalité du local présente une superficie totale de 94 m²

Monsieur le Maire propose de louer la moitié du local soit : 1 cabinet et la moitié des parties communes pour environ 47 m² sous forme de bail précaire et révocable pendant une année et de fixer le loyer à 8 € le m² par mois.

Le loyer mensuel sera donc de 47 m² x 8 € = 376 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix Pour et 1 abstention :

- ADOPTE les propositions ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer un bail précaire et révocable avec Madame GINESY-PASQUIER Loïcka du 1er janvier au 31 Décembre 2024.

Fait à POLMINHAC, le 21 Novembre 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

La secrétaire de séance, Evelyne DELANOUE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/11/2023
et publié ou notifié
le 30/11/2023

